

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 février 2022

Présents : Jean-Claude PERRIER, Marie-Christine PERRIER AGBATE, Laetitia BOUTILLY, Marie-Hélène BRUN, Anne-Lise EMIN, Philippe FALCOZ, Benoît FIEVET, Gérard LEONETTI, Valérie MEURIER, Patrick REFFET Magdeleine PARENT, Alain VERVIN

Absents excusés : Valérie BATTARD, Anthony BRUN, Serge BARBIER

Procuration : 1 procuration de Valérie BATTARD à Gérard LEONETTI

Ordre du jour :

- Compte de gestion du percepteur
- Compte administratif MUSEE
- Budget primitif MUSEE
- Modification du temps de travail de Mme PERRIER Florence (Agence postale communale)
- Nomination d'un nouveau préposé au musée du Félicien : Mme PERRIER Catherine
- Présentation des résultats de la consultation travaux des écoles
- Convention avec le conseil départemental : projet du tourne à gauche
- Modification partielle du P.L.U pour les projets photovoltaïques
- Validation des nouveaux critères pour l'entretien professionnel
- Plan d'aménagement de la forêt pour 2021-2040
- Questions diverses

La séance du conseil municipal est ouverte par Monsieur Jean-Claude PERRIER à 19 h. :
Secrétaire de séance : Patrick REFFET

Monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour :

- Diagnostic éclairage public
- Validation engagement David -Tracaz 4764 € TTC) pour la réalisation plage de dépôt déchets verts et Phoenix (étude thermique du Groupe scolaire^o pour un montant de 4128 E TTC)
- Demande de subvention Lac de Saint Alban d'Hurtières
- Demande de subvention Régul'Matous
- Délibération facturation des branchements d'eau

A l'unanimité le conseil municipal valide ces ajouts.

1. Compte de gestion du percepteur

Le compte administratif 2021 est le bilan des dépenses et des recettes réalisées sur l'année 2021 pour faire fonctionner toutes les infrastructures de notre commune et assurer les services à la population.

Le tableau ci-après synthétise les dépenses et les recettes consommées en fonctionnement et en investissement.

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Recettes - dépenses
	758 374,77 €	858 437,43 €	100 062,66 €
Report de l'exercice 2020	- €	337 927,30 €	337 927,30 €
Total	758 374,77 €	1 196 364,73 €	437 989,96 €

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Recettes - dépenses
	224 539,73 €	226 053,51 €	1 513,78 €
Report de l'exercice 2020	60 802,21 €		- 62288,43€
Reste à réaliser à reporter en 2022	3000 €	- €	- €
Total	288 341,94 €	226 053,51 €	- 63802,21 €

TOTAL 2021	1 045 230,49 €	1 422 418,24 €	377 187,75 €
-------------------	-----------------------	-----------------------	---------------------

Les résultats sont positifs en fonctionnement et en investissement et de plus on absorbe le déficit d'investissement de 2020 en améliorant nos réserves qui s'élèvent à 377 187,75 €.

Le compte administratif 2021 de la commune d'Argentine est approuvée à l'unanimité par le conseil municipal.

Marie- Christine PERRIER AGBATE demande que les documents soient transmis aux conseillers municipaux avec une semaine d'anticipation avant la réunion.

2. Compte administratif Musée

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Recettes - dépenses
	894,87 €	5 291,00 €	4396,13 €
Résultat reporté 2020		1 280,73 €	1280,73 €
Total	894,87 €	6 571,73 €	5676,86 €

Sur l'année 2021 le fonctionnement du musée a été largement perturbé par les contraintes sanitaires imposées par le Covid 19. Par contre des subventions pour pallier les contraintes COVID 19 ont été accordées par le département.

Le bilan global est largement positif et permet d'envisager 2022 dans un contexte budgétaire favorable.

Le compte administratif 2021 du musée d'Argentine est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

2. Budget primitif Musée 2022

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Prévision 2022	7 676,86 €	2 000,00 €
Report résultat 2021		5 676,86 €
Total	7 676,86 €	7 676,86 €
INVESTISSEMENT	- €	€
Total	- €	€
Total BUDGET	7 676,86 €	7 676,86 €

On prévoit une recette de 2000 € générée par la rétribution des visites et des dépenses de fonctionnement pour l'activité d'une année active.

Le budget primitif 2022 du musée d'Argentine est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

4. Modification du temps de travail de Mme PERRIER Florence

Monsieur le maire explique au conseil municipal la modification du temps de travail de Mme Perrier Florence sur son activité à l'agence postale, suite à la mise en place de la loi sur la transformation de la Fonction Publique Territoriale.

A l'unanimité le conseil municipal valide cette modification.

5. Nomination d'un nouveau préposé au musée.

Sur proposition de Monsieur le maire la candidature de Madame PERRIER Catherine est validée à l'unanimité par le conseil municipal.

6. Présentation des résultats de la consultation de la commission travaux des écoles.

Après analyse des offres techniques et financières la commission travaux à valider les entreprises suivantes :

- Installation de panneaux solaires photovoltaïques en autoconsommation sur le toit de la poste :

L'entreprise STARWATT de la Motte en Bauges a été retenue parmi trois réponses à notre consultation pour un montant de : 15 750 € TTC

Cette attribution est validée à l'unanimité par le conseil municipal

- Remplacement de la chaudière Fioul par une chaudière à granulés bois

L'entreprise G2G Energie de Cruet a été retenue parmi deux réponses à notre consultation ouverte à cinq entreprises pour un montant de : 42 865 € TTC

Cette attribution est validée à l'unanimité par le conseil municipal

- Rénovation de la toiture et isolation des combles de l'école

L'entreprise LGO a été retenue parmi trois réponses à notre consultation ouverte à cinq entreprises pour un montant de : 99 500 € TTC

Après discussion sur les critères d'attribution notamment sur les capacités de réalisation sur un délai cours de réalisation durant les vacances scolaires d'été le conseil municipal valide ce choix :

1 contre, 1 abstention, 12 pour.

7. Convention avec le conseil départemental : projet de tourne à gauche

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire (12 votes pour et 2 abstentions) à signer la convention entre la commune et le département pour lancer la réalisation de cet ouvrage dès septembre 2022.

Le montant total prévisionnel est estimé à 250 000 E HT.

Suite à la demande de la mairie et après accord du conseil départemental la part communale prévisionnelle de 83 000 E sera réglée en quatre fois à partir de 2023.

8. Modification du P.L.U

Les deux projets photovoltaïques :

- Projet sur le terrain communal des friches du Marcantoux
- Projet privé sur l'ancienne carrière du Verney de la Chaudanne

nécessitent une modification du zonage du PLU pour se voir accorder un permis de construire.

Actuellement ces terrains classés en zone A (agricole) doivent être classés en zone agricole photovoltaïque.

Le conseil municipal confirme par vote les positions suivantes :

Il propose que le terrain communal du Marcantoux concerné par ce projet soit étudié à un classement en zone A photovoltaïque.

Décision prise à l'unanimité.

- Le Conseil Municipal valide que le terrain privé sur l'ancienne carrière du Verney restera en zone A

Décision prise à l'unanimité

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à contacter les services de l'état pour lancer les modifications du PLU conformément à sa prise de position.

9. Validation des nouveaux critères d'entretien professionnel

Le Maire expose que :

La collectivité a l'obligation de mettre en place l'évaluation des agents par l'entretien professionnel. Ses modalités d'organisation devront respecter notamment les dispositions fixées par

le décret du 16 décembre 2014 (convocation du fonctionnaire, entretien conduit par le supérieur hiérarchique direct, établissement du compte-rendu, notification du compte-rendu au fonctionnaire, visa de l'autorité territoriale, demande de révision de l'entretien professionnel). Il appartient à chaque collectivité de déterminer les critères à partir desquels la valeur professionnelle de l'agent est appréciée, en tenant compte de la nature des tâches et du niveau de responsabilité. Ces critères, déterminés après avis du comité technique compétent, portent notamment sur :

- les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs,
- les compétences professionnelles et techniques,
- les qualités relationnelles,
- la capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE : de fixer les critères d'appréciation de la valeur professionnelle des agents tels qu'ils sont définis dans l'état récapitulatif (par catégorie hiérarchique A, B ou C applicables aux agents titulaires ainsi qu'aux agents contractuels évalués)

DIT que ces critères seront applicables à compter des entretiens professionnels réalisés au titre de l'année 2022.

Validé à l'unanimité.

11. Plan d'aménagement de la forêt 2021-2040

Le rapport a été présenté au conseil municipal du 21 janvier 2022 par Didier CORNEVIN et Patrick VIARD-CRETAT.

Le plan d'aménagement précédent n'a pas pu être tenu, principalement pour l'exploitation des bois. Exploitation à l'hélicoptère ou au câble plus subventionnés

L'enjeu principal est de maintenir une forêt en évolution naturelle à long terme sur les quarante ans à venir.

La production de bois sera limitée aux zones les plus accessibles : au sommet de la route de Montoutin (chalet du Rivollet- chalet de la Cave) ; le long de la piste du Talc (flanc de côte Enverse) et abords de la place du dîner (secteur de Montartier).

Quelques parties en bas de forêt pourront être maintenues pour répondre à la demande en bois d'affouage des habitants d'Argentine.

Deux groupes distincts de gestion :

- Futaie irrégulière pour les parties en production et hors sylviculture
- Libre évolution à long terme pour le reste de la forêt

L'entretien régulier des sentiers est à poursuivre pour permettre un accès pédestre au massif forestier.

12. Diagnostic Eclairage Public

Gérard LEONETTI fait une présentation du diagnostic réalisé par la société « Ombre et Lumière »

La société « Ombre et Lumière » après une campagne de relevés des infrastructures d'éclairage sur le terrain a remis un rapport détaillé de l'existant.

La synthèse de ce rapport est la suivante :

- Les coffrets de distribution sont à remettre aux normes électriques. Trois coffrets sont classés rouge et doivent être changés rapidement, la sécurité électrique contact direct et indirect n'est plus assurée. D'autre part, des horloges astronomiques seront intégrées pour gérer les périodes journalières d'allumage et d'extinction.
- La majorité des candélabres ne sont pas adaptés à l'utilisation des lampes LED. L'étalement de ces remplacements reste à valider en fonction des ressources financières nécessaires.

Le budget global de remise à niveau de l'éclairage est estimé à environ 230 K€ TTC d'investissement.

En contrepartie les gains prévisionnels entre la diminution des abonnements EDF et la diminution de la consommation liée au LED et à l'extinction laisse présager une économie de 8000 € par an sur le fonctionnement de la commune.

Nous vous ferons part lors d'une prochaine réunion publique des orientations que nous envisageons de prendre.

13 Règlements des factures avant le vote du Budget

M. le maire demande l'accord pour le paiement de factures avant le vote du budget, il s'agit de :

- Prestations d'études de la chaufferie de l'Ecole Par le Bureau d'études Phoenix Energie de Chambéry pour un montant de : 4128 E TTC

- Réalisation de la plate-forme de déchets verts par l'entreprise David-Tracaz pour un montant de 4764 € TTC

Le conseil municipal autorise à l'unanimité, Monsieur le maire à engager ses dépenses avant le vote du budget.

14.Subventions Lac de Saint-Alban d'Hurtières

Monsieur le Maire informe d'une demande de subvention de la commune de Saint-Alban d'Hurtières pour le lac des Hurtières à l'unanimité le conseil octroie cette subvention de 1000 € comme les années précédentes.

16.Cotisation annuelle à l'association Regul'Matous

Sur proposition de Monsieur le Maire et à l'unanimité le conseil valide la cotisation annuelle pour un montant de 100 € comme l'année précédente

17. Branchements individuels d'eau des nouvelles résidences

Les branchements d'eau sont actuellement réalisés gratuitement par la commune jusqu'en limite de propriété.

Le coût moyen d'un branchement s'élève à 1300 E, M. le Maire propose que les demandeurs prennent en charge le coût du raccordement.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité et prendra effet au 01 mars 2022.

17. Questions diverses

Le maire informe :

- ✓ que la plateforme des déchets vert est en service. A ce jour les déchargements s'effectuent correctement et que les personnes respectent les consignes et ne mettent pas autre chose que des déchets verts. La plateforme est remplie environ à 1/3.
- ✓ Soutien scolaire : Marie Hélène informe qu'une réflexion est engagée sur l'achat d'un logiciel d'aide aux devoirs pour les classes de primaires et secondaires. La décision sera prise ultérieurement.
- ✓ Suite à la demande de M. VIARD CRETAT des mesures de vitesse ont été effectuées au droit de son habitation. La vitesse moyenne est supérieure à 70 km/h, et un passage à plus de 100 km/h a même été enregistré. Le Maire organisera avec les services du département et le Conseiller Départemental une réunion pour analyser ses mesures et réfléchir à trouver une solution.

La séance du conseil municipal est close à 21 heures 53

Le Maire
Jean-Claude PERRIER